

Les rémunérations et les frais des ambassadeurs thématiques "longtemps sous-évalués" par le Quai d'Orsay

BARTHÉLÉMY PHILIPPE PUBLIÉ LE 05/10/2020 À 18H21 MIS À JOUR LE 05/10/2020 À 18H40

Un rapport sénatorial dévoile que les moyens budgétaires mis à la disposition des 19 ambassadeurs thématiques que compte la France ont été longtemps sous-estimés.

Des “ambassadeurs sans ambassade” à l'étranger mais qui bénéficient néanmoins d'importants moyens financiers. Dans le **rapport** de contrôle budgétaire qu'ils ont remis à la commission des finances le 30 septembre dernier, les sénateurs Vincent Delahaye (UDI) et Rémi Féraud (PS) ont tenté de faire la lumière sur les zones grises entourant le statut et le coût des ambassadeurs thématiques. Premier enseignement : depuis que Ségolène Royal, l'ex-ambassadrice des Pôles, a été démise de ses fonctions en janvier 2020, seuls trois des 19 représentants de la France actuellement en poste exercent leur mission sans percevoir de rémunération spécifique.

Les seize personnalités restantes, pour l'essentiel des fonctionnaires d'Etat issus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sont rétribuées conformément aux règles habituelles de la fonction publique. En 2019, la fourchette de rémunération brute annuelle des ambassadeurs thématiques variait ainsi de 118.576 euros à 268.399 euros — 123.000 euros en moyenne — a indiqué le Quai d'Orsay aux rapporteurs spéciaux, sans toutefois leur donner accès au détail des sommes perçues par chacun d'entre eux. Des écarts importants qui résultent d'une simple application des règles de la fonction publique en matière d'avancement d'échelon et de grade.

Au total, les crédits que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a dédié aux salaires des ambassadeurs thématiques en 2019 a atteint 1,8 million d'euros, ce qui représente un "record" depuis 2013. Longtemps discret sur cette question sensible, le Quai d'Orsay avait, en mars dernier, communiqué à la députée (PS) **Christine Pires Beaune**, une estimation près de deux fois inférieure — un million d'euros — à celle fournie aux rapporteurs spéciaux du Sénat, sans indiquer les raisons de cette différence. "Les montants étaient largement sous-estimés", confirme cependant Vincent Delahaye auprès de Capital.

Le travail de contrôle budgétaire réalisé par le vice-président du Sénat et son collègue, Rémi Féraud, met aussi en évidence le manque de transparence dont a pu faire preuve le Quai d'Orsay au sujet des frais de mission (voyages professionnels, hébergement, restauration...) et de représentation (dîners de travail, cadeaux protocolaires...) des ambassadeurs thématiques. Estimées à un peu plus de 406.000 euros pour l'ensemble des ambassadeurs en 2019 — environ 20.000 euros par tête — ces dépenses étaient elles aussi, nettement sous-évaluées auparavant.

Et pour cause, décryptent les rapporteurs spéciaux, "les montants retracés ne concernaient que les crédits mis strictement à la disposition des ambassadeurs [alors que] les frais pris en charge par les directions métiers auxquelles ils sont rattachés n'étaient pas pris en compte". Une omission loin d'être négligeable, puisque cette seconde catégorie de frais comptait pour près d'un tiers des dépenses consenties par les ambassadeurs thématiques, en 2019. Le fossé de 74.000 euros entre l'estimation qui avait été fournie à Christine Pires Beaune, en mars dernier (332.000 euros) et le chiffre du rapport sénatorial (406.000 euros) témoigne d'une évolution récente de la méthode comptable des services du Quai d'Orsay pour évaluer le montant de ces frais.

Outre la rémunération et les frais, le coût des ambassadeurs thématiques intègre également la mise à disposition de personnel, agents ou collaborateurs. En 2019, cette "ligne budgétaire" représentait 1,5 million d'euros, selon le Quai d'Orsay, soit un peu plus de 70.000 euros par personne. Tout compris, les ambassadeurs thématiques ont donc finalement coûté 4,3 millions d'euros à l'Etat en 2019, soit une dépense moyenne de 186.000 euros pour chaque poste.

Au nombre de 19 depuis le renvoi de l'ex-ambassadrice des Pôles Ségolène Royal, en janvier 2020, les ambassadeurs thématiques sont généralement nommés en Conseil des ministres pour une durée qui varie selon la nature de leur mission. Ils peuvent prendre en charge des problématiques transversales (droits de l'homme, numérique...), gérer des dossiers géographiques sensibles (Syrie, partenariat oriental de l'Union européenne...) ou endosser l'organisation d'évènements internationaux (G7, sommet Afrique-France).

Généralement peu connus du grand public, à l'exception notable de l'ancienne candidate à la présidentielle, les ambassadeurs thématiques sont en majorité des fonctionnaires issus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Plus rarement, des personnalités politiques et des profils issus de la société civile accèdent à ces postes. C'est notamment le cas de l'ex-championne de karaté Laurence Fischer, nommée ambassadrice pour le sport en 2019, ou encore de l'écologiste Yann Wehring, ambassadeur délégué à l'environnement depuis 2018.

<https://www.capital.fr/economie-politique/les-remunerations-et-les-frais-des-ambassadeurs-thematiques-longtemps-sous-evalues-par-le-quai-dorsay-13823>
27